

FICHE D'INFORMATION ET DE CONSEIL AVANT LA SOUSCRIPTION DU CONTRAT DRONE LOISIR

INFORMATIONS PREALABLES A LA FOURNITURE DU CONTRAT

AIR COURTAGE ASSURANCES n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs compagnies d'assurance mais son analyse se fonde sur un nombre restreint de contrats d'assurances présents sur le marché (AIR COURTAGE ASSURANCES intervient en sa qualité de courtier d'assurance - intermédiaire intervenant au titre de l'article L521-2 II 1^b du Code des Assurances). La liste des assureurs partenaires est disponible dans notre fiche d'information légale.

Pour le programme assurance DRONE LOISIR, nous avons sélectionné les Assureurs suivants :

- Pour l'assurance Responsabilité Civile : **XL INSURANCE COMPANY SE**, représentée par XL Catlin Services SE, Succursale Française (Groupe AXA) **pour lequel nous intervenons en qualité de courtier mandataire (représentant de l'assureur)**.
- Pour l'option PROTECTION JURIDIQUE : **JURIDICA, S.A.**
Pour l'option INDIVIDUELLE ACCIDENT : **HDI Global SE**

Pour la distribution de ce programme d'assurance, AIR COURTAGE ASSURANCES est rémunéré sur la base :

- D'une commission payée par l'Assureur, c'est-à-dire une rémunération incluse dans la prime d'assurance
 - De coûts d'actes perçus par AIR COURTAGE ASSURANCES et facturés au client (pour les actes de gestion liés à l'émission des contrats et/ou avenants)
- >> Consultez la [Fiche d'information légale d'AIR COURTAGE ASSURANCES \(http://www.air-assurances.com/pdf_doc/Fiche_legale_info_AIR_ACE.pdf\)](http://www.air-assurances.com/pdf_doc/Fiche_legale_info_AIR_ACE.pdf) (contient notamment les informations suivantes : Identité, Garantie RC Professionnelle et Garantie Financière, Réclamation, Traitement de vos données personnelles, Médiation, Droit de renonciation pour la vente à distance)

RECUEIL DE VOS BESOINS ET EXIGENCES

En application de l'article L.521-4- I du Code des assurances, ce document personnalisé a pour objectif de définir de façon claire et exacte vos exigences et vos besoins afin de vous proposer le contrat le mieux adapté à votre situation, et ce sur la base de votre profil de télépilote de drone de loisir. Nous attirons votre attention sur le fait que la fourniture d'une information complète et sincère est une condition indispensable à la délivrance d'un conseil adapté.

En complétant ce bulletin de souscription en ligne, vous avez déclaré notamment les informations suivantes :

- * être télépilote de drone pour un usage loisir uniquement
- * être majeur et résider dans l'un des pays suivants : France (y compris Corse), DROM POM COM, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Portugal.
Exception : Pour la Nouvelle Calédonie, vous devez passer obligatoirement par un « intermédiaire en assurance » local.
Pour l'option PROTECTION JURIDIQUE, vous devez résider en revanche dans l'un des pays suivants obligatoirement : France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, La Réunion.
- * Vous ne télépilotez pas plusieurs drones simultanément.
- * Vous n'avez jamais eu de sinistre au cours des 5 dernières années et n'avez jamais été résilié par un assureur pour votre activité de télépilote de drone de loisir.
- * Vous avez la formation et les autorisations nécessaires conformes à la réglementation en vigueur et applicable (qu'elle soit nationale ou européenne).
- * Vous confirmez avoir répondu avec exactitude aux questions du formulaire, retranscrites dans le Bulletin de souscription en ligne valant Conditions Particulières qui sera joint à votre souscription (pour l'assurance Responsabilité Civile, et option Protection Juridique si souscrite), ou dans le Bulletin d'Adhésion en ligne (si option Individuelle Accident souscrite).
- * avoir pris connaissance également du contrat et du document d'information sur le contrat d'assurance (Fiches IPID / DIPA) afin de vérifier si ce programme d'assurance vous convient avant de souscrire.

Au niveau assurance :

- * Vous souhaitez souscrire une garantie Responsabilité Civile (RC) pour tous les dommages que vous pourriez occasionner aux tiers (personnes non transportées) lorsque vous télépilotez des drones (qu'ils vous appartiennent ou non) dont la masse maximale au décollage est inférieure au poids indiqué dans ce formulaire.
 - * Vous souhaitez une assurance RC attachée à vous, télépilote.
 - * Vous souhaitez être libre de souscrire une assurance Individuelle Accident en option pour couvrir vos dommages corporels en cas de décès, invalidité permanente totale ou partielle (à l'exclusion de l'incapacité temporaire ou totale). Cette assurance peut faire l'objet d'une souscription en prenant l'option INDIVIDUELLE ACCIDENT moyennant surprime.
 - * Vous souhaitez être libre de souscrire une assurance protection juridique en option. Cette assurance peut faire l'objet d'une souscription en prenant l'option PROTECTION JURIDIQUE moyennant surprime.
 - * Vous ne souhaitez pas assurer les dommages matériels au drone et à ses équipements. Cette assurance peut faire l'objet d'une étude sur-mesure en nous contactant à drone@air-assurances.com
- Vous avez pris connaissance que des petites infobulles sont présentes tout au long du parcours de votre souscription en ligne afin de vous aider et vous donner quelques points conseils.

PRESENTATION DE LA SOLUTION D'ASSURANCE ET DE SA COHERENCE

ATTENTION, seules les garanties indiquées dans le bulletin de souscription sont celles que vous avez souhaitées souscrire et dont vous bénéficierez. Si vous constatez des erreurs ou omissions, merci de nous en informer afin que nous puissions adapter votre couverture d'assurance en conséquence.

Assurance Responsabilité Civile :

Vous avez ainsi souhaité souscrire un contrat d'assurance Responsabilité Civile (RC) pour votre activité de télépilote de loisir.

Compte tenu de votre situation, nous avons sélectionné pour vous le contrat d'assurance « DRONE LOISIR OnLine », produit d'assurance conçu par AIR COURTAGE et placé auprès de XL INSURANCE COMPANY SE, représentée par XL CATLIN SERVICES SE, Succursale Française (XL CATLIN SERVICES SE appartient au groupe AXA SA). Cet Assureur est reconnu sur le marché (Groupe AXA) et a la connaissance du marché du drone depuis plusieurs années.

Option Individuelle Accident :

Vous avez pris connaissance de la possibilité de souscrire un contrat d'assurance Individuelle Accident pour être couvert pour vos propres dommages corporels en cas de Décès / Invalidité Permanente survenu dans le cadre de votre activité de drone de loisir.

Compte tenu de votre situation, nous avons sélectionné pour vous le contrat d'assurance « INDIVIDUELLE ACCIDENT TELEPILOTE DRONE LOISIR », produit d'assurance placé auprès de HDI Global SE et spécialement conçu pour l'usage loisir d'un drone.

Option Protection Juridique :

Vous avez pris connaissance de la possibilité de souscrire un contrat d'assurance Protection Juridique pour être accompagné en cas de litige survenu dans le cadre de votre activité de drone de loisir.

Compte tenu de votre situation, nous avons sélectionné pour vous le contrat d'assurance « PJ Drone Loisir », produit d'assurance placé auprès de JURIDICA S.A. et spécialement conçu pour prendre en compte l'accompagnement en cas de litige lié à l'usage loisir d'un drone.

| Vos exigences et besoins | Garantie du contrat que nous vous proposons | Cohérence du contrat à vos exigences et besoins préalablement identifiés |
|---|---|--|
| <p>Vous souhaitez une assurance Responsabilité Civile (RC) et vous souhaitez pouvoir piloter plusieurs drones sans avoir besoin de les déclarer</p> | <p>Le contrat DRONE LOISIR OnLine propose de couvrir les réclamations dont vous pourriez faire l'objet jusqu'à 1 000 000 € tous dommages confondus, et sous réserve que la masse maximale au décollage du drone télépiloté soit inférieure à 10 kg (à noter qu'il y a 2 tranches de poids possibles : inférieure à 4kg ou inférieure à 10 kg) - le poids comprend notamment le drone, ses équipements, son chargement...</p> <p>Cette garantie d'assurance n'est pas attachée au drone mais à votre propre personne. Elle vous couvre donc pour tous les drones que vous télépilotez dans la classe de poids que vous avez choisie. <u>En revanche, vous ne pouvez pas en télépiloter plusieurs à la fois.</u></p> <p>Couverture dans le cadre d'une activité de loisir uniquement, et sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.</p> <p>Franchise : 100 € par sinistre en cas de dommages matériels uniquement</p> | <p>COHERENT</p> |
| <p>Vous souhaitez couvrir vos dommages corporels survenus accidentellement lors de votre activité de drone de loisir</p> | <p>Cette assurance est proposée en OPTION moyennant surprime, et inclut les garanties suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décès accident : Capital 15 000 € • Invalidité Permanente totale (réductible en cas d'Invalidité Permanente Partielle - franchise absolue 10%) : Capital 30 000 € • Indemnité Journalière forfaitaire en cas d'hospitalisation minimum 3 nuits d'hôpital (Franchise 3 jours – versement pendant 90 jours maxi) : 30 € / jour <p>Se reporter au contrat pour plus d'information.</p> | <p>COHERENT</p> |
| <p>Vous souhaitez bénéficier d'une assurance protection juridique en cas de litige dans les domaines liés au drone de loisir</p> | <p>Cette garantie d'assurance est proposée en OPTION moyennant surprime.</p> <p>Vous souhaitez bénéficier d'une option PROTECTION JURIDIQUE pour être accompagné en cas de litige survenu dans le cadre de votre activité de drone de loisir et notamment dans les domaines suivants : Consommation, Voisinage, Usurpation d'identité, Piratage informatique du drone.</p> <p>Cette garantie est proposée en option et sous conditions (notamment du pays de résidence).</p> <p>Si vous souscrivez cette option moyennant surprime, seront prévues les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Information juridique par téléphone ▪ Accompagnement en cas de litige (solution amiable ou mise en œuvre de l'action judiciaire avec l'avocat de votre choix) – seuil d'intervention 200 € TTC par litige et par année d'assurance – Plafond global de garantie 16 000 € TTC par litige – Piratage informatique du drone : prise en charge des frais et honoraires d'expertise limitée à 3 400 € TTC par litige et par année d'assurance. Se référer au tableau de garantie du contrat. | <p>COHERENT</p> |

| | | |
|--|---|--|
| | ⇒ Vous reportez aux Conditions Générales pour plus d'informations notamment sur la territorialité, exclusions, etc... | |
|--|---|--|

AUTRES BESOINS EN ASSURANCES ?

- Couverture en Responsabilité avec une limite de garantie supérieure à 1 000 000 €, merci de nous contacter au 09 70 65 01 62 ou sur drone@air-assurances.com.
- Couverture d'un usage professionnel du drone : Vous devenez télépilote de drone à usage professionnel. L'usage professionnel n'est pas proposé à travers cette proposition. Vous pouvez souscrire l'assurance DRONE PRO Online : <https://www.air-assurances.eu/drone>

| |
|---|
| En souscrivant, je déclare avoir pris connaissance de la présente Fiche Conseil, de la fiche d'information légale d'AIR COURTAGE, du contrat d'assurance, et du document d'information sur le produit d'assurance proposé (IPID / DIPA). |
|---|